

PROCES-VERBAL
CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE & COMITE DE PILOTAGE
DE L'EUR ODYSSEE DU LUNDI 4 MARS 2024

Adopté en COSP du 28/05/2024

Adopté en COPIL du 02/07/2024

Etaient invité.e.s :

Séance tenue en présentiel

• **Pour le COSP**

Membres présents disposant du droit de vote

Christian RINAUDO, Xavier HUETZ DE LEMPS, Isabelle MILHABET, Frédérique BERTONCELLO, Frédéric COUSTON, Karine EMSELLEM (départ à 15h40), Théo VALERIAN (départ à 4h25), Rose COLOMB, Silvia MARZAGALLI, Stéphane BOUISSOU

Avaient donné procuration

Agnès JEANJEAN à Karine EMSELLEM (jusqu'à 15h40), Jean-Luc PRIMON et Valérie DALL'O à Christian RINAUDO, Alban FOURNIER à Xavier HUETZ DE LEMPS, Théo VALERIAN à Rose COLOMB (à partir de 14h25), Karine EMSELLEM à Stéphane BOUISSOU (à partir de 15h40)

• **Pour le COPIL**

Membres présents disposant du droit de vote

Christian RINAUDO, Xavier HUETZ DE LEMPS, Thierry LONG, Jacques ARASZKIEWIEZ, Véronique MAGRI, Sandra ZANELLA, Gilles FRIGOLI, Jennifer BASTART, Marie-Jeanne OURIACHI

Avaient donné procuration

Jean-Paul PELLEGRINETTI à Xavier HUETZ DE LEMPS, Laurent Sébastien FOURNIER à Marie-Jeanne OURIACHI, Jean-Christophe MARTIN à Christian RINAUDO

• **Autres membres présents**

Yann BYWALSKI, Anne MILLET-DEVALLE

• **Membres excusés ou absents**

Michel LAUWERS, Marie-Hélène SA VILAS BOAS, Nicolas PIGEON, Nicolas BOURGEOIS, Anne GRENIER, Géraldine BOZEC, Lucie BARGEL, Mehdi MEZAGUER, Arnaud HALLOY, Toufik FTAITA, Sandrine BONNARDIN, Lydie DUSSOL, Germain BUTAUD, Nicolas VIAUX, Diego MORENO, Nassima KIRECHE, Aurélie FERRARIS, Isabelle THERY, Sandra PEREZ, Marie LESCLINGAND, Dennis FOX, Emmanuel TRIC, Christophe CHARLIER, Franck BRILLET, Edith GALY, Yannick RUMPALA, Virginie RAYBAUD, Marie-Joseph BERTINI, Patrizia LAUDATI, Barbara MEAZZI, Raphaël ZORY

• **Equipe ODYSSEE**

Monique VERRIERE, Sandrine LABASOR

Ordre du jour COSP-COPIL :

1 - Approbation des procès-verbaux :

- Du COSP du 20/10/2023
- Du COSP du 22/11/2023
- Du COPIL du 27/10/2023

2 - Attribution des bourses :

- de mobilité sortante (M2)
- d'excellence (M1)

3 - Contrats doctoraux et post doctoraux - Thématique

4 - Calendrier institutionnel

5 - Informations et questions diverses

Une séance du COPIL fera suite à la séance commune COSP-COPIL

En préambule, M. Christian RINAUDO présente M. Yann BYWALSKI qui remplace Mme Myrina MEUNIER pendant son congé maternité.

1. Approbation des procès-verbaux

Le procès-verbal du COSP du 20 octobre 2023 est adopté à l'UNANIMITE
Le procès-verbal du COSP du 22 novembre 2023 est adopté à l'UNANIMITE
Le procès-verbal du COPIL du 27 octobre 2023 est adopté à l'UNANIMITE

2. Attribution des bourses

M. Christian RINAUDO tient tout d'abord à remercier les membres de la commission ad hoc « d'attribution des bourses » pour son travail de lecture, d'analyse et de classement des dossiers. M. Xavier HUETZ DE LEMPS poursuit en indiquant que le rôle des instances réunies ce jour est de discuter, d'amender les propositions de la commission puis voter les attributions. Il remercie les responsables de formation d'avoir promu ce dispositif de bourses auprès des étudiants et d'avoir fourni à la commission les procès-verbaux de délibération du premier semestre ou des informations sur les résultats des étudiant.es candidat.es.

Il est fait un rappel du dispositif qui comprend 3 types de bourses :

- Bourse de mobilité sortante à destination des étudiants de M2
- Bourse d'excellence à destination des étudiants de M1
- A venir : Bourse d'excellence M2 qui sera ouverte en septembre 2024

Ces bourses sont financées sur les crédits du SFRI ouvert jusqu'en juin 2029 (5 ans). Les montants attribués pour chaque dispositif sont les suivants :

- **Mobilité** : 163.500 euros soit environ 32.000 euros par an ; ce qui reviendrait à attribuer 11 bourses de 3.000 euros chaque année.
- **Excellence** : 128.812 euros pour les 5 ans. Cette année le montant alloué pour chaque bourse attribuée est de 5.000 euros. Une réflexion sur le montant de cette bourse devra intervenir afin d'augmenter le nombre d'attributions. Pour cette année, 3 bourses ont été attribuées aux étudiants de M1.

Mme Karine EMSELLEM précise que cette bourse n'est pas cumulable avec les bourses d'excellence de la Fondation UniCA (de 1.000 euros). La liste des lauréats sera envoyée à la Fondation pour éviter les doublons.

M. Stéphane BOUISSOU intervient sur le fait que la communication au sujet de ces dispositifs doit dépasser le cadre local afin d'attirer d'excellents étudiants extérieurs. C'est déjà le cas via les réseaux sociaux et le site de l'EUR.



Mme Isabelle MILHABET intervient sur le montant de la bourse d'excellence ODYSSEE. Le montant (5.000 euros) lui paraît très élevé par rapport aux autres bourses (Fondation UniCA 1.000 euros, Prix de thèse de l'Ecole Doctorale 1.000 euros). Il est convenu d'avoir une discussion sur ce montant immédiatement après l'examen des bourses de mobilité de M2.

M. Xavier HUETZ DE LEMPS présente ensuite les travaux de la commission.

Bourses de MOBILITE SORTANTE – M2

9 dossiers de candidature ont été reçus, tous de qualité et tous construits autour d'un vrai projet de mobilité susceptible de déboucher sur une convention de stage. Un dossier concernant une mobilité à la Martinique a été écarté car la commission a considéré qu'il ne s'agissait pas d'une mobilité internationale. Le cadre fixé par le SFRI étant très clair à ce sujet, l'assemblée confirme l'opinion de la commission des bourses et considère qu'aucune exception à cette règle ne peut être admise.

Mme Anne MILLET-DEVALLE indique tout de même que l'université des Antilles est ouverte sur les systèmes des Caraïbes avec des projets de recherche à caractère international. M. Christian RINAUDO précise que le dossier écarté ne rentrait pas dans ce champ.

Bourses d'EXCELLENCE – M1

19 dossiers de candidature ont été reçus, mais l'un d'entre eux a été déclaré irrecevable car la candidature émanait d'une étudiante de M2. Il faut souligner que les candidat.es appartiennent à 9 formations différentes : l'information a donc bien circulé au sein de l'EUR.

M. Xavier HUETZ DE LEMPS explique que différents critères ont été combinés pour arriver au classement proposé :

- Sélection du meilleur dossier de chaque formation
- Appréciation de l'ensemble des résultats
- Appréciation de la moyenne en licence pour affiner le degré d'excellence
- Critères sociaux
- Vigilance sur la moyenne d'un master à un autre
- Qualité de la lettre de motivation et précisions sur l'utilisation éventuelle de la bourse (ex : achat de livres, ne plus travailler pour se consacrer à ses études, ...)

La commission ad hoc a hésité sur le nombre de candidatures qu'elle proposerait au COSP-COPIL. Elle a finalement décidé de sélectionner trois dossiers aux résultats très proches.

M. Xavier HUETZ DE LEMPS souhaite pour l'année prochaine, au moment du lancement de la bourse à destination des M2, qu'il leur soit demandé leur projet de recherche ainsi que le mémoire de M1. De même, Mme Isabelle MILHABET souhaiterait que la note la plus haute de la promotion soit rajoutée au tableau présenté.

Par ailleurs, au vu du nombre de dossiers déposés, il semblerait qu'il y ait eu un phénomène d'auto-censure ; de très bons étudiants n'ont pas candidatés. Il faudrait donc renforcer la communication via les responsables de formation et les représentants étudiants afin que ces derniers n'hésitent pas à candidater. Mme Marie-Jeanne OURIACHI précise que l'auto-censure s'entend peut-être par le ratio d'attribution (3/18 dossiers). Il convient effectivement de constater que si le montant de la bourse avait été moindre, l'EUR aurait pu récompenser plus d'étudiants. C'est pourquoi il est proposé de baisser le montant de cette bourse à 3.000 euros.



A l'issue des discussions, il est proposé de valider les attributions comme suit :

Bourse de MOBILITE SORTANTE ouverte aux ETUDIANTS DE MASTER 2 – 2023/2024

NOM	Prénom	Mention Parcours	Durée de stage prévue	Montant (en euros)
RENDE	William	Civilisations, Cultures, Sociétés Sciences historiques	4 mois Entre mi-mars et août 2024	3 000,00
DIEDHIOU	Abdou	Sciences sociales ATIS	40 jours Période non précisée	1 000,00
ZAIDAN	Rachel	Sciences sociales ATIS	2 mois Du 01/08/2024 au 30/09/2024	2 000,00
TAMMAR	Ambre	Sciences sociales Migration Studies	6 mois Du 17/03/2024 au 16/09/2024	3 000,00
INFANTINO	Andreana	Sciences sociales Migration Studies	6 mois A partir du 15/04/2024	3 000,00
AKI	Kaori	Sciences sociales Migration Studies	6 mois Du 01/05/2024 au 31/10/2024	3 000,00
BOCHER	Maiwenn	Sciences sociales Migration Studies	3 mois Du 01/04/2024 au 30/06/2024	3 000,00
HARDT	Véronique	Sciences sociales Migration Studies	4 mois Du 01/02/2024 au 31/05/2024	3 000,00
				21 000,00

Rappel des modalités de versement :

- En un versement unique pour les mobilités d'une durée d'un mois
- En deux versements pour les mobilités au-delà d'un mois :
 - le premier interviendra au départ,
 - le second à la moitié du séjour.

**Cette proposition est validée à l'UNANIMITE
 Par les membres du COSP
 Par les membres du COPIL**

Bourse d'EXCELLENCE ouverte aux ETUDIANTS DE MASTER 1 – 2023/2024

NOM	Prénom	Mention - Parcours	Montant (en euros)
DACHEZ	Lucie	Civilisations, Cultures, Sociétés – Sciences historiques	5 000,00
MAZZILLI	Gabriel	Gestion de l'environnement – AIR	5 000,00
DUTTO	Emma	Sciences de la Terre et des planètes, environnement - PPA	5 000,00
			15 000,00

Rappel des modalités de versement :

- Premier versement : début avril 2024 à son obtention
- Deuxième versement : mi-juillet 2024 à la fin du second semestre de M1

**Cette proposition est validée à l'UNANIMITE
 Par les membres du COSP
 Par les membres du COPIL**

Pour la prochaine campagne de bourses d'excellence, il est proposé de :

- Baisser de 5.000 à 3.000 euros le montant de la bourse d'excellence
- De maintenir l'éligibilité des apprentis pour candidater à cette bourse
- Les lauréats de la bourse d'excellence de M1 ne seront pas autorisés à candidater à cette même bourse en M2

**Ces propositions sont validées à l'UNANIMITE
Par les membres du COSP
Par les membres du COPIL**

3. Contrats doctoraux et post doctoral – Thématique

Trois AAP pour deux contrats doctoraux et un contrat post doctoral vont être lancés. Un contrat doctoral (sujet) financé par l'IDEX, un autre (candidature) financé par les fonds SFRI et enfin un contrat post doctoral (candidature) financé également par le budget de l'IDEX. En effet cette année, il a été décidé de financer l'AAP « Appui aux doctorants » et l'AAP « Politique scientifique » sur le budget propre de la composante. Cela a ainsi permis de dégager, sur l'enveloppe IDEX, un budget pour le recrutement d'un post doctorant.

La proposition a été faite à tous les laboratoires de l'EUR de lier le contrat doctoral SFRI et le contrat post doctoral à une même thématique autour des mers, des océans et de leurs rivages. Ces contrats viendront renforcer deux laboratoires adossés à l'EUR et la présence de cette dernière dans les activités liées à la conférence des Nations Unies qui se tiendra à Nice en juin 2025.

Le calendrier prévisionnel pour ces AAP :

- Diffusion des appels fin mars,
- Date limite de candidature pour les contrats doctoraux fin juin/début juillet et mi-septembre pour le contrat post-doctoral.

Mme Anne MILLET-DEVALLE fait remarquer que cette thématique est très en lien avec celles de l'IFR MARRES. Il serait donc judicieux de bien se coordonner car il n'y a pas encore d'AAP doctoral et post doctoral à l'IFR mais cela ne saurait tarder. M. Christian RINAUDO fait remarquer qu'il ne s'agit pas tout à fait du même périmètre mais qu'il faudrait peut-être envisager de rencontrer l'IFR pour en discuter.

4. Calendrier institutionnel

M. Christian RINAUDO rappelle le processus de renouvellement des instances des EUR qui aura lieu à l'automne 2024. Toutes les EUR sont concernées. Comme indiqué dans les statuts, les membres du COSP sont élus au scrutin de liste à un tour. Le directeur ou la directrice est ensuite désigné.e, sur proposition des instances de l'EUR, par le Président d'Université Côte d'azur.

L'équipe actuelle souhaite passer la main, il est donc important d'évoquer le sujet afin d'anticiper ces élections. M. Christian RINAUDO explique que l'EUR est bien en place, les dispositifs sont efficaces et bien rodés, ce qui permettra à la nouvelle équipe de poursuivre les actions entamées et d'initier de nouveaux projets.

Mme Karine EMSELLEM et M. Xavier HUETZ DE LEMPS soulignent que leur participation à la mise en place de l'EUR a été une expérience collaborative particulièrement enrichissante. Néanmoins, ils pensent qu'un renouvellement ne peut qu'être profitable à la dynamique déjà engagée.

Mme Marie-Jeanne OURIACHI quant à elle, précise que pour la responsabilité du portail le processus est un peu différent ; la nomination étant faite par le Président de l'Université sur proposition du Directeur.rice de l'EUR. Elle annonce qu'elle mettra fin à son mandat à la prochaine rentrée universitaire.

Mme Isabelle MILHABET demande si un tuilage sera fait entre équipe sortante et équipe entrante. M. Christian RINAUDO lui répond que ce tuilage se fera tout naturellement et que la nouvelle équipe pourra également s'appuyer sur l'équipe administrative en place.

5. Questions et informations diverses

Colloque fin décembre 2024 (au lieu des journées scientifiques)

M. Christian RINAUDO rappelle ce qui a déjà été diffusé par mail à tous les laboratoires de l'EUR. Au printemps 2024, à la différence des trois années précédentes, l'EUR n'organisera pas de journées scientifiques ODYSSEE autour d'une thématique fédératrice pour les dix laboratoires rattachés, à titre principal ou secondaire, à son périmètre. Le projet est de remplacer ces journées par une opération scientifique nettement plus ambitieuse autour de la question suivante : « **Enjeux socio-environnementaux et territoires : attention, mobilisation, action** ». Elle aura lieu début décembre 2024, dans la phase de transition entre l'actuelle équipe de l'EUR et la nouvelle élue à l'automne.

Cette rencontre, à la différence des journées ODYSSEE, ne sera pas refermée sur la communauté scientifique de l'EUR : elle permettra à la fois de renforcer les synergies scientifiques entre les laboratoires de l'EUR, de faire connaître les activités hors d'UniCA et d'engager de nouvelles collaborations internes et externes. L'EUR a dégagé sur ses ressources propres un budget suffisant pour qu'il ne soit en aucun cas nécessaire de demander une contribution aux laboratoires. Il est tiré d'un report de crédits IDEX non utilisés pour l'ETI de janvier 2024 qui a été financée par le SFRI.

Rencontre avec le VP Formation

Sur un tout autre sujet, M. Christian RINAUDO évoque la rencontre qui a eu lieu le jeudi 29 février 2024 avec le VP Formation M. Ali DOUAI. Il a été notamment question des enseignements dans le cadre du CPES, sujet dont le VP s'empare.



Mise en ligne en Open Access des mémoires de recherche de M2 (LoCHAL)

Une information est également donnée sur le projet d'archivage numérique porté par Mme Anne BROGINI - Vice-Présidente Science Ouverte. Les mémoires de Master seraient archivés en open source et tout le monde semble d'accord sur le fait que seuls les mémoires ayant obtenu la mention TB soient archivés.

La séance devant traiter des sujets COSP/COPIL se termine à 16h30. M. Christian RINAUDO remercie l'ensemble des membres du COSP. Seuls les membres du COPIL restent dans la salle.

Université Côte d'Azur
~~Ecole Universitaire de Recherche ODYSSEE~~
~~Sciences de la Société et de l'Environnement~~
Directeur
Christian RINAUDO